

DESTRUCTION DES DÉCHETS AMIANTÉS

J'ADOpte LE TRI
DIVESKIÑ AL
LASTEZ A RAN-ME



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET

GASPILLAGE

GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION PROPOSE LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS AMIANTÉS*.

La procédure à suivre est la suivante:



1 Inscription obligatoire par téléphone au 02 97 68 33 81, nous vérifierons alors que votre demande correspond aux conditions spécifiques de ce service (volume limité).



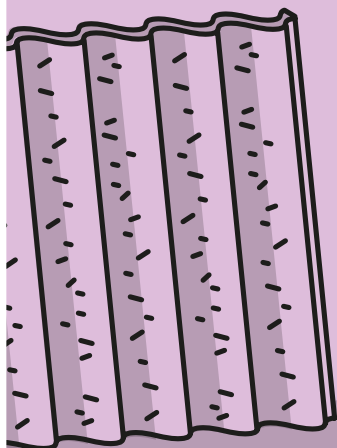
2 Retirer un sac de type «big-bag», au siège de Vannes agglo. Cet emballage est le seul accepté pour l'élimination des déchets d'amiante liée.



3 Déposer vos déchets d'amiante dans le big-bag et le fermer parfaitement.



4 Rendez-vous, le jour préalablement fixé lors de votre inscription, à l'adresse de l'entreprise.



BON À SAVOIR

Nous précisons qu'une remorque est fortement conseillée pour l'apport du big-bag et faciliter le déchargement. Sans ce matériel, il vous sera demandé de décharger manuellement le sac.



Nous attirons votre attention sur le fait que si la procédure ne respecte pas scrupuleusement les prescriptions indiquées dans la notice qui vous sera jointe, le prestataire pourra refuser le dépôt.

*Service uniquement réservé aux particuliers habitant le territoire.

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION